

## Projets de semestre - Directives

Les plans d'études des sections d'Informatique, de Systèmes de communication et des programmes Master en Data Science et en Cybersécurité prévoient les projets de semestre suivants :

- **Projet I (niveau Bachelor)** : un projet à faire durant le 5<sup>ème</sup> ou le 6<sup>ème</sup> semestre selon le choix de l'étudiant-e, qui vaut 8 crédits ECTS<sup>1</sup>.
- **Projet II (niveau Master)** : un projet à faire durant le M1, M2, M3 ou M4 selon le choix de l'étudiant-e, qui vaut 12 crédits ECTS<sup>1</sup>. Noter que les étudiant-es en Master Cybersécurité devront faire leur projet dans le domaine de la cybersécurité.

Un projet peut être fait en binôme : deux étudiant-es par projet. Cette possibilité est soit offerte par les laboratoires, soit vous pouvez la demander.

Les étudiant-es en Master Informatique, Systèmes de communication, Data Science et Cybersécurité ont la possibilité de faire un projet de semestre supplémentaire, appelé projet optionnel et valant 8 ECTS<sup>1</sup>.

Le projet de semestre et le projet optionnel ne peuvent être effectués simultanément pendant le même semestre.

Selon les règles de l'EPFL, les projets de semestre crédités en ECTS ne peuvent pas être rémunérés.

Les sections SSC et SIN demandent des projets aux laboratoires en avril pour le semestre d'automne (5<sup>ème</sup> semestre, M1 et M3) et en octobre pour le semestre de printemps (6<sup>ème</sup> semestre, M2 et M4). Les étudiant-es sont ensuite informé-es par email que la liste des projets sur le site web est à jour et qu'elles-ils peuvent procéder au choix d'un projet, et reçoivent toutes les informations utiles relatives à l'inscription.

### Déroulement et durée

➤ *Informatique, Systèmes de Communication, Data Science et Cybersécurité*

- **Le projet I (niveau Bachelor)** peut être effectué au 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> semestre, mais il doit commencer au plus tard au début du 6<sup>e</sup> semestre. La répartition des heures de travail se fait d'entente avec les responsables du projet.
- **Le projet II (niveau Master)** se fait au M1, M2, M3 ou M4, mais il doit commencer au plus tard au début du dernier semestre du cycle master. La répartition des heures de travail se fait en accord avec les responsables du projet. Les étudiant-es en Master Cybersécurité peuvent choisir de faire leur projet de semestre pendant leur semestre obligatoire à l'ETHZ. Dans ce cas, le projet doit être supervisé par une ou un professeur-e figurant sur [la liste des professeur-es de Cybersécurité à l'ETHZ](#).

---

<sup>1</sup> Un crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail, y compris les devoirs et la préparation aux examens ou aux présentations.

La durée du projet de semestre est de 14 semaines. L'étudiant-e doit commencer son projet à la date officielle de début de semestre, selon le calendrier académique. Aucune dérogation ne sera accordée sans l'avis de l'adjointe des directeurs de section.

L'étudiant-e doit rendre un rapport écrit auprès du laboratoire, au plus tard à la date mentionnée sur nos pages web : [Bachelor](#) // [Master](#)

Les informations relatives au format et au contenu du rapport sont fournies par la ou le superviseur-e du projet. Des directives générales se trouvent sur [ce lien \(en anglais – PDF\)](#).

Le rendu du rapport sera suivi par une défense orale organisée par le laboratoire.

**Le projet d'une étudiante ou d'un étudiant qui ne respecte pas le délai est considéré comme échoué (NA).**

### **Etudiant-es parti-es en échange**

Les étudiant-es qui partent en échange en 3<sup>e</sup> année doivent effectuer leur Projet I dans leur université d'échange.

Si le Projet II se fait pendant le semestre qui suit le retour de l'étranger, le projet doit être organisé depuis l'étranger.

Les délais d'inscription peuvent éventuellement être prolongés sur demande écrite de l'étudiant-e en échange qui devra motiver sa demande.

### **Conditions**

➤ *Informatique, Systèmes de Communication, Data Science et Cybersécurité*

La réussite du Projet II est nécessaire pour le passage au cycle master pour accéder au Projet de master. En cas d'échec, une 2<sup>ème</sup> tentative est permise dans un autre laboratoire, à condition que la durée maximale du cycle master n'ait pas été atteinte.

L'étudiant-e qui a choisi un projet sur un sujet spécifique et qui l'abandonne, ne peut pas reprendre ce même projet au semestre suivant.

**Le changement de projet en cours de semestre est exceptionnel.** L'étudiant-e doit d'abord envoyer un e-mail motivant sa requête à la/au Professeur-e responsable du projet et à l'adjointe des directeurs de section. Si la demande est justifiée, la section donnera son accord.

Un projet de semestre peut être abandonné en cours de route pour des raisons exceptionnelles et en accord avec la ou le Professeur-e du laboratoire et l'adjointe des directeurs de section.

L'abandon d'un projet par l'étudiant-e après le délai de retrait aux examens est considéré comme un échec.

## Recherche d'un projet

Il est conseillé aux étudiant·es de rechercher leur projet en parcourant les listes de superviseur·es / laboratoires **accrédités** par la section Informatique ou Systèmes de communication :

- Informatique - IN ([Bachelor](#) / [Master](#))
- Systèmes de communication – SC ([Bachelor](#) / [Master](#))
- Data Science – DS ([Master](#))
- Cybersécurité – Cyber ([Master](#))

**Remarques** : si une étudiante ou un étudiant désire choisir un projet **qui n'est pas accrédité** par la section Informatique ou Systèmes de communication, elle-il doit faire une demande par e-mail soit aux programmes Bachelor : [Cecilia Bigler](#) (IN) ou [Martine Emery](#) (SC), ou soit aux programmes Master : [Antonella Veltro](#) (IN), [Jasmine Locatelli](#) (CYBER) ou [Carole Dauphin](#) (SC/DS) avec les informations suivantes :

- Nom du laboratoire
- Nom de la /du professeur·e responsable du projet
- Résumé (avec un lien du projet si possible)

Après analyse de la demande, l'étudiant·e recevra une réponse par e-mail.

## Inscription sur IS-Academia

Une fois l'accord obtenu de la part de la·du responsable de laboratoire, et le cas échéant de la section, inscrivez-vous sur IS-Academia pendant la période officielle d'inscription aux cours.

## Prolongation de projet

Un complément de temps peut être accordé **exceptionnellement** en cas de force majeure, de maladie, ou de problèmes rencontrés durant le semestre, n'incombant pas à l'étudiant·e. Les raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical.

Un complément de deux semaines peut être accordé par l'adjointe des directeurs de section sur demande de la·du Professeur·e responsable du projet, justifiant d'un motif valable.

**\*\*\* les délais donnés par les sections sont à respecter \*\*\***